

Décret n°2012-907 du 23 juillet 2012 modifiant l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique

23/07/2012

Ce décret a pour objet d'introduire à l'annexe du décret n°2010-1123 du 23 septembre 2010, le diplôme d'Etat d'ergothérapeute, ce qui a pour objet de permettre aux titulaires de ce diplôme de se voir délivrer le grade de licence aux étudiants ayant débuté leurs études à compter du mois de septembre 2011.